



Alerte sur les libertés associatives

Par Claire Thoury et 95 acteurs de la société civile

LE 5 AVRIL, le ministre de l'Intérieur, appelé à réagir sur les critiques formulées par la Ligue des droits de l'homme quant à l'action des forces de l'ordre à Sainte-Soline, a indiqué que, dans ce contexte, les subventions accordées par l'État à la LDH devraient être examinées, avant d'enjoindre aux collectivités territoriales de faire de même.

Ces déclarations ont, à juste titre, suscité de vives réactions. Parce que l'expression du ministre de l'Intérieur ressemble à un fait du prince usant de son pouvoir pour réduire les oppositions, et parce qu'elle porte sur une association dont l'histoire est faite, depuis cent vingt-cinq ans, de combats pour protéger les droits et libertés de tous et faire vivre les valeurs de la République.

Il est évidemment normal qu'un financeur s'assure de la bonne utilisation des fonds par les associations qu'il subventionne ; mais cela sur la base des missions de l'association, pour lesquelles elle est soutenue ; et non pas conformément à ce que souhaiterait entendre le gouvernement.

Subventionner une association ne veut pas dire la contraindre au



PRÉSIDENTE DU
MOUVEMENT ASSOCIATIF

AURELIEN MORISSARD/EPA/MAXPPP

silence. La grandeur d'une démocratie est de savoir soutenir la diversité des approches et des points de vue qui permettent le débat et qui sont aussi des contre-pouvoirs nécessaires. Il est donc extrêmement grave qu'un ministre de la République mette ouvertement en question les financements accordés à une association parce que cette dernière, dans le respect de la loi, a une parole critique sur l'action de l'État.

Si le ministre de l'Intérieur se permet cette mise en question si directe, c'est parce que le climat aujourd'hui l'y autorise. En effet, ces déclarations interviennent dans un contexte de remise en cause de l'indépendance des associations.

La loi confortant le respect des principes de la République, dans ses différentes dispositions relatives aux associations, et notamment le contrat d'engagement républicain, en est la traduction très concrète. Une boîte de Pandore a été ouverte et met à mal la capacité d'action et d'interpellation des associations.

Cette fragilisation est dangereuse. Elle a des impacts sur ceux qui sont engagés pour l'intérêt général et qui

se voient témoigner de la défiance ou opposer des pressions ; des impacts sur la transformation sociale qui est bien souvent portée par les associations ; des impacts, enfin et surtout, sur notre vitalité et notre sérénité démocratiques. La société a plus que jamais besoin de ces espaces de construction de la parole et de l'action collectives que sont les associations. Limiter et contraindre ces expressions ne peut que contribuer à exacerber des tensions déjà vives dans notre société.

La défense des droits, dans un communiqué du 14 avril, constate « une intensification des risques d'atteintes à la liberté d'association » et souligne qu'« une telle évolution est hautement problématique dans un État démocratique ». Plus que jamais, il est essentiel de réaffirmer collectivement notre attachement aux libertés associatives, de rendre publiques toutes les atteintes qui y seront portées et de nous mobiliser contre ces attaques.

Il est de la responsabilité du gouvernement d'affirmer haut et fort, en mots et en actes, que les libertés associatives sont au cœur de notre pacte démocratique. Nous appelons également ceux qui en savent toute l'importance, et notamment les élus territoriaux qui construisent au quotidien avec les associations, à se mobiliser pour elles. ●

Sur lejdd.fr LA LISTE COMPLÈTE
DES SIGNATAIRES

